

• (6.40 p.m.)

[Français]

M. Matte: Monsieur le président, j'appuie mes collègues qui, avant moi, ont cherché à connaître les véritables raisons qui poussent cette compagnie à demander un changement de nom. Même si, à première vue, il semble que cela n'ait pas tellement d'importance, il n'en reste pas moins que nous devons penser à toutes les implications possibles d'un tel changement.

Je ne voudrais pas m'étendre davantage sur ce sujet—ni verticalement ni horizontalement—mais qu'il me soit permis de signaler quelques points. Les changements de noms de compagnie qui s'effectuent assez fréquemment ont un sens particulier dans le Québec. Souvent, il arrive qu'une compagnie change de nom tout simplement pour donner à la population du Québec une meilleure impression.

Je me demande si ce ne serait pas là une des raisons qui incitent la compagnie à changer de nom, car elle reçoit près du tiers de ses investissements de la population du Québec. Et pourtant, le nom «London Midland» ne résonne pas tellement bien aux oreilles des québécois.

Est-ce que ce n'est pas là une façon d'essayer parfois—je n'accuse pas ladite compagnie de vouloir le faire—de s'assurer la sympathie d'une bonne partie de la population, sous de fausses représentations?

Il serait peut-être opportun de mentionner un autre fait relié à celui-là. De nombreuses compagnies d'assurances du genre reçoivent beaucoup d'argent du Québec, alors qu'elles n'y investissent à peu près rien. Or, beaucoup de citoyens du Québec ne sont pas tellement renseignés, et dès qu'une compagnie utilise un nom qui, de prime abord, semble logique, souvent, on l'encourage seulement pour cette raison et l'on oublie que l'argent ainsi versé à cette compagnie ne revient jamais dans la région. Or, on vient de dire...

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour vous signaler qu'il n'y a pas quorum à la Chambre actuellement. Cela m'étonne, si l'on tient compte du fait qu'il y a 263 députés.

[Traduction]

M. le vice-président: Je dois attirer l'attention du comité sur le commentaire n° 60 de

[M. Gilbert.]

Beauchesne en ce qui concerne le rappel au Règlement soulevé par le député de Lotbinière.

[Français]

Tout député peut signaler à l'attention de l'Orateur qu'il n'y a pas quorum des députés. L'Orateur compte immédiatement le nombre des députés présents et, s'il n'y en a pas vingt, en s'incluant lui-même, le greffier inscrit les noms, et l'Orateur, sans mise aux voix, prononce l'ajournement jusqu'à l'heure habituelle, le prochain jour de séance.

Par conséquent, je demande au greffier de compter le nombre des députés, présents.

[Traduction]

Et comme il n'y a que 18 députés présents, y compris le président, ce dernier en fait rapport à l'Orateur.

M. l'Orateur: Conformément au commentaire n° 60 (2) de la 4^e édition de Beauchesne, familière aux députés, la présidence a maintenant le devoir, vu le rapport du président du comité, de demander le dénombrement des députés maintenant présents à la Chambre.

Et les députés ayant été comptés, 20 membres sont présents.

• (6.50 p.m.)

Et la Chambre s'étant de nouveau formée en comité:

[Français]

M. Matte: Monsieur le président, j'aimerais terminer mes observations en disant que nous devons nous préoccuper de connaître les véritables raisons qui motivent ladite compagnie à changer de nom.

Les raisons mentionnées sont valables, à mon sens, et il ne faudrait pas que l'on puisse continuellement changer ainsi de nom, sans raison sérieuse.

[Traduction]

M. Peters: Je suis heureux de voir les députés entrer à la Chambre pour l'étude de ce bill. Le changement de nom d'une compagnie au moyen d'un bill, monsieur le président, a été considéré par vous-même et par d'autres, comme une affaire très simple. Toutefois, il faut que l'enjeu soit considérable pour qu'une compagnie passe par les diverses procédures du Parlement en vue de changer son nom. Dans le cas du changement de nom d'un particulier, il faudrait avoir de bonnes